

Avril-juin 2019

# LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL  
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles  
Éditeur responsable: Philippe Hensmans  
Bureau de dépôt: Bruxelles X  
N° agréation: P901135



PB-PP | **B-4716**  
BELGIE(N)-BELGIQUE

JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

# IL Y A TROP DE PLASTIQUE DANS LA MER

## CLIMAT

Pourquoi Amnesty se mobilise aussi

## LGBTI

Parader pour protester

## BELGIQUE

Fin des ventes d'armes à l'Arabie saoudite ?

AMNESTY  
INTERNATIONAL



## S'INFORMER ET AGIR



[amnesty.be](http://amnesty.be)

## NOUS CONTACTER



[lefil@amnesty.be](mailto:lefil@amnesty.be)



+32 (0)2/538 81 77

## NOUS SUIVRE



[facebook.com/amnestybe](https://facebook.com/amnestybe)



[twitter.com/amnestybe](https://twitter.com/amnestybe)



[youtube.com/amnestybe](https://youtube.com/amnestybe)



[instagram.com/amnestybefr](https://instagram.com/amnestybefr)

## FAIRE UN DON



[aider.amnesty.be/b/mon-don](https://aider.amnesty.be/b/mon-don)  
ou BE60 0000 0000 7070

## RECEVOIR NOS PÉTITIONS



[amnesty.be/actions](https://amnesty.be/actions)

## ABONNEZ-VOUS



En devenant membre d'Amnesty International, vous recevrez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.

**Pour devenir membre:** [aider.amnesty.be/membre-lefil/](https://aider.amnesty.be/membre-lefil/)  
ou contactez-nous par téléphone au 02/538 81 77

### UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — [mligot@amnesty.be](mailto:mligot@amnesty.be).

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL





## ÉDITORIAL

# L'EMPATHIE, VALEUR CRUCIALE POUR LES DROITS HUMAINS

Je m'apprêtais à célébrer avec vous le fait que nos campagnes de sensibilisation à la question des migrants et des réfugiés avaient *in fine* porté leurs fruits : les récents sondages que nous avons pu consulter nous indiquaient que le nombre de personnes favorables à l'accueil des migrants était en (légère) augmentation. On a dépassé aujourd'hui les 20 %.

Et puis patatras : le journal *Le Soir* a décidé le 4 mai dernier de publier les résultats d'un sondage réalisé huit mois plus tôt et qu'il conservait dans ses archives. Son titre de première page est sans appel « Un Belge sur deux rejette les réfugiés ». Ce qui compte, c'est la sensation. C'est aussi, indubitablement, la volonté d'intervenir dans une campagne électorale où la question des migrants avait presque disparu.

Mais surtout, lancer des sondages où l'on propose des solutions contraires au droit est un jeu dangereux. Cela relativise l'importance de respecter nos valeurs fondamentales. La porte est aujourd'hui ouverte vers des propositions plus radicales. Pourquoi pas un sondage proposant l'éradication totale des chômeurs ? Ou des personnes handicapées ?

On le voit, nous sommes entrés dans une période noire, où le danger ne vient pas seulement des fake news et des réseaux sociaux. Même nos quotidiens « sérieux » se lancent dans des jeux dangereux — voire mortels pour celles et ceux qui en paieraient les pots cassés.

Heureusement, l'empathie et la volonté de se battre pour les droits humains sont toujours présentes — malgré tout, sommes-nous tentés d'écrire — auprès de bon nombre de nos concitoyens. Reste à le faire savoir et à bousculer les piliers d'une Europe que l'on croyait disparue.

Philippe Hensmans  
Directeur d'Amnesty International  
Belgique francophone

## DANS CE NUMÉRO DU FIL

### ARTICLES

#### 10 Journée mondiale des réfugiés

Il y a trop de plastique dans la mer

#### 14 Protest and parade with pride !

Joie et colère à la Belgian Pride 2019

#### 18 Quel avenir pour les droits humains en RDC ?

Entre violations et lueurs d'espoir

#### 22 Des armes wallonnes au Yémen

La Wallonie de plus en plus sous pression

#### 26 Comme un air d'abolition

La peine de mort en recul dans le monde

#### 28 Des femmes qui nous veulent du bien...

Les défenseuses des droits humains menacées

### RUBRIQUES

#### 3 Éditorial

#### 4 Amnesty dans le monde

#### 6 Agenda

#### 30 Jeunesse

## L'ÉQUIPE DU FIL

**Rédactrice en chef** : Valérie Michaux (vmichaux@amnesty.be)

**Secrétaire de rédaction** : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Amnesty International Belgique francophone

Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles

Tél. : 02/538.81.77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be

Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

**Graphisme** : Marc Vermeersch / Frigolite

**Coordination / impression** : CCIE.

Tous droits de reproduction réservés.

Une version longue de cet édito est disponible sur notre site [amnesty.be/QuestionsQuiTuent](https://amnesty.be/QuestionsQuiTuent)

Avec le soutien de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles





1

## LIBÉREZ LES ACTIVISTES SAUDIENNES !



Alors que 2018 a marqué en Arabie saoudite la fin de l'interdiction faite aux femmes de conduire, plusieurs défenseuses des droits humains de renom ont été arrêtées en mai de la même année par le gouvernement pour les punir de leurs activités pacifiques. En mars et mai 2019, sept d'entre elles ont été libérées provisoirement. Mais les charges pèsent toujours sur elles et les autres militantes demeurent emprisonnées, victimes de persécution. La mobilisation ne doit pas faiblir!

Agissez : [amnesty.be/FreeSaudiActivists](https://amnesty.be/FreeSaudiActivists)

2

## OLEG SENTSOV : 5 ANNÉES D'INJUSTICE

Le 10 mai, cela a fait 5 ans qu'Oleg Sentsov, un réalisateur ukrainien, a été arrêté. Condamné à 20 ans de prison pour terrorisme par un tribunal militaire russe suite à un procès inéquitable, ses « aveux » ont été extorqués sous la torture. Nous demandons sa libération immédiate et sans condition, à l'image des frères Dardenne, qui nous ont apporté leur soutien dans ce combat.

Agissez : [amnesty.be/sentsov](https://amnesty.be/sentsov)



© Amnesty International

3

## SHAWKAN ENFIN LIBRE !

Début mars, le photojournaliste Mahmoud Abud Zeid, dit « Shawkan », a été libéré après avoir passé plus de cinq ans derrière les barreaux. Arrêté lors d'un sit-in au Caire pour le simple fait d'avoir exercé son métier, il a été jugé lors d'un procès collectif réunissant 738 personnes et inculpé de 24 infractions, y compris pour meurtre. Merci à toutes et tous pour votre mobilisation, particulièrement nos jeunes militant-e-s et nos groupes locaux!

## 4 SORT CRUEL RÉSERVÉ AUX MIGRANTS



La statue de la Liberté en cage sur fond de cris d'enfants migrants séparés de leurs parents : c'est l'image forte que nous avons présentée devant l'ambassade des États-Unis pour dénoncer la mise en détention inutile de demandeur-se-s d'asile et la séparation des familles. Le but était également de soutenir Valquiria, une mère brésilienne maintenue en détention et séparée injustement de son fils depuis plus d'un an, dont on vient d'apprendre qu'elle va hélas être renvoyée dans son pays, avec son fils et son mari, malgré les menaces de mort qui pèsent sur eux.

## 5 NOWROUZ SOLIDAIRE

Pour Nowrouz, le Nouvel An perse, nous avons dressé devant l'ambassade d'Iran une table garnie de façon traditionnelle autour de laquelle nous avons disposé six chaises vides symbolisant l'absence de six prisonnier-e-s d'opinion pour cette fête. Parmi ces dernier-e-s, Ahmadrza Djalali, qui risque d'être exécuté à tout moment, Hamid Babaei, emprisonné depuis plus de 5 ans, et Nasrin Sotoudeh, avocate condamnée à plus de 30 ans de prison et à recevoir 148 coups de fouet.



## 6 BAYRAM ET GIYAS : UNE LIBERTÉ TRONQUÉE

À l'occasion du Nouvel An perse, le président azerbaïdjanais a signé un décret accordant la grâce à plus de 400 détenus, y compris à deux étudiants pour lesquels vous avez été nombreux à agir : Bayram Mammadov et Giyas Ibrahimov.



Condamnés fin 2016 à dix ans de prison pour un simple graffiti, tous deux ont été remis en liberté. Cependant, Bayram a de nouveau été arrêté en avril sur base de fausses accusations... Nous continuerons de nous mobiliser pour lui et pour la liberté d'expression en Azerbaïdjan!

## 7 MINORITÉS DU XINJIANG PERSÉCUTÉES

À l'occasion du sommet UE-Chine, le 9 avril, nous étions au rond-point Schuman avec des représentant-e-s d'autres organisations pour que la situation désastreuse des droits humains en Chine se retrouve au centre des préoccupations.

L'objectif était notamment d'attirer l'attention sur la persécution que subissent les minorités ethniques dans la région du Xinjiang avec un focus particulier sur le cas de Guligeina Tashimaimaiti, étudiante ouïghoure disparue depuis décembre 2017.

Agissez pour Guligeina : [amnesty.be/xinjiang](https://amnesty.be/xinjiang)

## 8 UN AN DE RÉPRESSION AU NICARAGUA

Le 18 avril, cela fait un an que le gouvernement nicaraguayen a commencé à violemment réprimer les manifestations secouant le pays. Forts de vos plus de 27 000 signatures, nous nous sommes rendus à l'ambassade du Nicaragua pour demander justice pour Amaya Coppens, l'étudiante belgo-nicaraguayenne détenue depuis plus de 7 mois, pendant que des actions s'organisaient ailleurs dans le pays, particulièrement à Ottignies - Louvain-la-Neuve, où nos militant-e-s ont été très actif-ve-s.

Agissez pour Amaya et les autres manifestant-e-s : [amnesty.be/amaya](https://amnesty.be/amaya)

# AGENDA

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

[amnesty.be/agenda](http://amnesty.be/agenda)

## UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'AMNESTY

### SAVE THE DATE !

L'Université d'été d'Amnesty 2019 aura lieu le **14 septembre** à Louvain-la-Neuve.

Une journée pour élargir vos connaissances et votre compréhension des enjeux liés aux droits humains et à l'évolution de nos sociétés, au fil de rencontres inspirantes, de conférences pointues, de débats animés et de spectacles !

Gratuit, ouvert à tou-te-s, avec des animations spécifiques pour les enfants de 4 à 12 ans. Bloquez, dès aujourd'hui, la date du 14 septembre.

**Programme complet et inscriptions**  
début juillet sur : [amnesty.be](http://amnesty.be)



## EXPOSITION

### NEXT GENERATION, PLEASE !

En collaboration avec BOZAR et d'autres partenaires dont Amnesty International, la troisième édition de « Next Generation, Please ! » est le fruit des réflexions et le travail créatif de centaines de jeunes de plus de 14 écoles et associations de jeunesse sur le thème de la migration.



Du **9 mai**  
au **28 juillet**  
**BOZAR,**  
Rue Ravenstein 23,  
1000 Bruxelles

**ENTRÉE GRATUITE**

## EXPOSITION PHOTO #JESUISHUMAIN

**ENTRÉE GRATUITE**

L'exposition itinérante #JeSuisHumain poursuit son parcours en Wallonie et à Bruxelles jusqu'en décembre (voir p. 11). L'occasion unique de découvrir les enjeux liés à la migration sous un aspect humain à plus d'un titre.

**Verviers, du 7 au 22 juin**  
**Schaerbeek, du 20 juin au 15 juillet**  
**Namur, les 20 et 21 juin**  
**Rochefort, du 29 juillet au 5 août**

Plus d'informations : [amnesty.be/expos\\_jesuishumain](http://amnesty.be/expos_jesuishumain)

VOUS VOULEZ TRANSMETTRE  
VOS VALEURS AUX GÉNÉRATIONS  
FUTURES ?

**AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT  
ET DÉFENDEZ LE DROIT À LA JUSTICE  
ET À LA LIBERTÉ.**

### POUR DEMANDER NOTRE BROCHURE CONSACRÉE AU LEGS

Contactez Philippe De Pooter, conseiller en philanthropie, au 02 538 81 77  
ou par mail : [legs-amnesty@amnesty.be](mailto:legs-amnesty@amnesty.be)

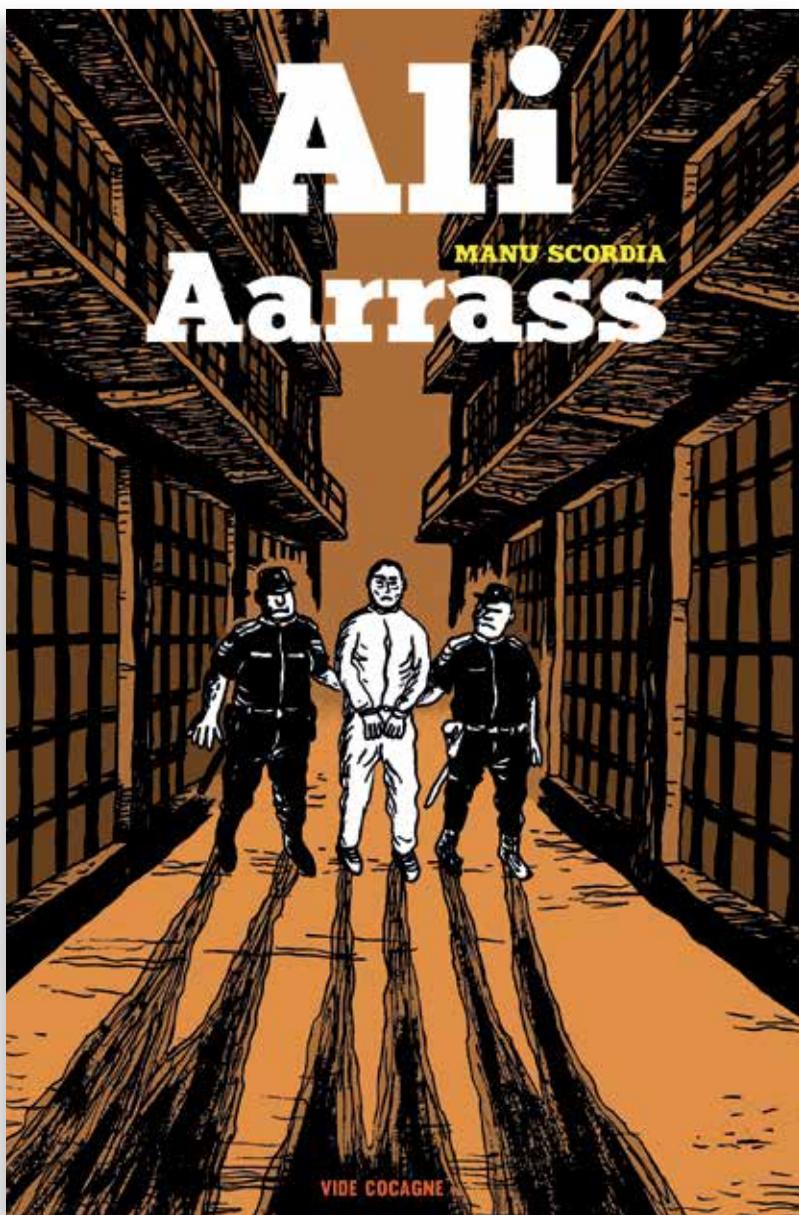
Pour plus d'info sur le legs (et notamment sur le legs en duo) : [www.amnesty.be/legs](http://www.amnesty.be/legs)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ALI AARRASS, SON COMBAT EN BANDE DESSINÉE

**Ali Aarrass**, c'est ce Belgo-marocain de 46 ans arrêté en 2008 en Espagne sur base de mandats d'arrêt internationaux émis par le Maroc. Contre l'avis du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'Espagne le renvoie de force au Maroc, où il risque d'être torturé. La descente aux enfers commence...



Enfermé dans un lieu de détention secret, Ali Aarrass aurait reçu des décharges électriques dans les testicules, des coups sur la plante des pieds et il aurait été suspendu par les poignets des heures durant. Les policiers l'auraient ensuite obligé à « avouer » avoir aidé un groupe terroriste. Ali Aarrass est alors déclaré coupable et condamné à 12 ans de prison.

Alertée dès le début de cette affaire par sa famille, Amnesty International a notamment demandé qu'une enquête impartiale et indépendante soit menée sur les actes de torture qu'Ali Aarrass dit avoir subis, qu'il soit protégé de tout nouveau mauvais traitement et traité avec humanité. Nous avons également demandé l'application de la décision du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, qui demande sa libération.

Onze ans après son arrestation, Manu Scordia s'est emparé de l'histoire d'Ali Aarrass. À travers son témoignage, mais aussi celui de sa sœur et de sa femme, le dessinateur nous offre par son trait noir et blanc faussement naïf un livre émouvant, combatif et militant.

*Avec le soutien d'Amnesty International.*

# POURQUOI AMNESTY MARCHE POUR LE CLIMAT ?

Il n'est pas toujours évident de comprendre, à première vue, pourquoi Amnesty se joint aux nombreuses autres organisations et aux centaines de milliers de manifestants dans le monde qui marchent pour le climat. Et pourtant, il s'agit bel et bien d'un enjeu pour les droits humains. Explications.

Les organisations qui luttent pour l'environnement et contre le changement climatique sont souvent vues comme préférant les ours polaires et les arbres aux êtres humains. Pourtant, le changement climatique est « l'un des plus grands défis de notre temps en matière de droits humains », selon les Nations unies. Il a en effet des conséquences sur l'ensemble des droits humains, en particulier les droits à la vie, à la santé, à l'hébergement, à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à l'autodétermination des peuples.

Par ailleurs, il touche de manière disproportionnée les populations les plus pauvres ou victimes de discrimination, en particulier les femmes et les peuples autochtones.

## UNE INACTION CRIMINELLE DES ÉTATS

Septante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, force est de constater que l'inaction des États face aux effets grandissants du changement climatique porte atteinte à ces valeurs et à nos droits fondamentaux. Les risques de famine augmentent drastiquement, pendant que les ressources en eau diminuent de manière alarmante — le risque de

déplacement pourrait bientôt atteindre des proportions catastrophiques. Les tempêtes, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et les sécheresses vont avoir des répercussions sur un nombre toujours plus élevé de personnes, partout dans le monde.

Il nous appartient d'empêcher que la situation ne s'aggrave encore. Si nous parvenons à maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 °C par rapport au niveau de la période préindustrielle, nous pouvons encore enrayer les pires conséquences du changement climatique sur les droits humains.

## L'APPORT D'AMNESTY

D'autres organisations mènent depuis des années déjà un combat acharné pour que les États prennent leurs responsabilités et réduisent leurs émissions. L'action d'Amnesty International est complémentaire de ces initiatives.

Il s'agit, d'une part, de mieux documenter, par le biais de recherches, l'impact du changement climatique sur les droits humains dans différentes régions du monde; d'autre part, de veiller à ce que les États et les entreprises soient tenus de rendre des comptes pour tous leurs

manquements, mais aussi pour toutes les violations des droits humains commises dans le cadre d'actions prises en faveur d'une atténuation du changement climatique.

En mai 2018, nous avons ainsi dénoncé la dépossession brutale, au Kenya, du peuple sengwer de ses terres ancestrales dans le but de réduire la déforestation frappant la forêt Embobut. De même, nous dénonçons le fait que près de la moitié du cobalt utilisé dans les batteries des voitures électriques (présentées comme « la » solution contre la pollution automobile) est extraite en République démocratique Congo (RDC) dans des conditions déplorables, souvent par des enfants.

Il est enfin à noter que les droits des activistes de l'environnement sont gravement menacés dans de nombreuses régions du monde. En raison de leur engagement, ils-elles sont intimidé-e-s, harcelé-e-s, voire assassiné-e-s. Face à cette situation, nous agissons pour assurer que les États les protègent et punissent les auteurs de violence à leur encontre.

Vous l'aurez compris : le climat est l'enjeu de demain, un combat de droits humains... qui ne se mènera pas sans nous.



*“ Le changement climatique est l’un des plus grands défis de notre temps en matière de droits humains. ”*



Les politiques migratoires européennes condamnent les migrant-e-s à un terrible choix : risquer la mort en mer ou être torturé-e-s en Libye.

## JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

# IL Y A TROP DE PLASTIQUE DANS LA MER

Il y a quelques mois, il suffisait d'allumer sa radio ou sa télévision, de parcourir des sites d'actualité ou d'ouvrir un journal pour tomber sur un article, un post ou un reportage faisant état de la mort de centaines de migrant-e-s dans leur tentative désespérée de rejoindre l'Europe au départ de l'Afrique du Nord.

Aujourd'hui, ce genre d'information semble s'être raréfiée. Nous pourrions nous en réjouir si cela signifiait la fin des morts en mer, mais, malheureusement, ce serait aller un peu vite et ignorer de larges pans de réalité.

S'il est vrai que le nombre de personnes mortes en tentant la traversée de la Méditerranée a sensiblement baissé ces derniers mois — plus de 500 depuis le début de cette année contre plus de 5 000 personnes en 2016, cette entreprise reste globalement très meurtrière, avec près de 20 000 décès depuis 2014.

## UN SEUL CHOIX : NOYADE OU TORTURE

Pour enrayer ces mouvements migratoires en Méditerranée centrale et empêcher les arrivées en Europe, les États membres de l'Union européenne (UE) ont pris le parti de sous-traiter le contrôle des frontières, notamment aux garde-côtes libyens, à qui ils fournissent du matériel, un soutien technique et de l'expertise. Tout en étant parfaitement conscients des atrocités que subissent les migrant-e-s dans ce pays : détentions arbitraires systématiques, actes de torture, extorsions, violences sexuelles...

Cette situation, associée à l'absence d'un mécanisme répartissant de manière obligatoire le traitement des demandes d'asile, est à l'origine de ce drame malheureusement familial : des hommes, des femmes et des enfants condamné-e-s à dériver en mer.

Condamnation d'autant plus cruelle que les ONG organisant des opérations de sauvetage voient leur travail constamment entravé par des opérations de diffamation, des manœuvres d'intimidation, voire des actions en justice.

Si l'attention médiatique est désormais tournée vers le climat et l'environnement – ce dont on peut se réjouir, des hommes, des femmes et des enfants continuent, dans l'indifférence quasi générale, de mourir en Méditerranée.

Le 10 mai dernier, plus de 60 vies ont encore été perdues au large de la Tunisie. Et notre gouvernement n'y est pas pour rien.

Ainsi donc, ces personnes en situation de grande détresse sont face à un horrible et unique choix : le risque de mourir noyé-e-s ou la torture en Libye.

## D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT

Le cynisme des politiques migratoires européennes ne se limite pas à la Méditerranée. Rappelons ainsi l'accord UE-Turquie, prôné par la Belgique comme un exemple à suivre, bloquant des milliers de réfugié-e-s sur les îles grecques dans des conditions épouvantables. Ou les renvois vers l'Afghanistan, pays où aucune zone ne peut être considérée comme sûre, ou encore la violation de la Convention européenne des droits de l'homme par les autorités belges lorsqu'elles ont collaboré avec les services secrets soudanais et renvoyé des ressortissants de ce pays chez eux sans prendre les précautions nécessaires.

Pourtant, des solutions humaines et respectueuses des droits fondamentaux existent, comme la juste répartition des réfugié-e-s entre les États, des garanties visant à protéger les droits humains dans les accords de coopération ou dans les politiques de retour, des alternatives à la détention, etc.

### #JESUISHUMAIN : UNE EXPO À VOIR OU À ORGANISER

« À voir! Par ces photos, on retrouve l'humanité que nous avons perdue », « Magnifique! L'esthétique, l'histoire humaine! Très touchant! »  
— Des visiteurs de l'exposition.

Réalisée par Amnesty et le collectif « Huma », #JeSuisHumain documente la faculté de résilience d'hommes, femmes et enfants contraints de fuir les violences et les persécutions, et de partir chercher protection, ailleurs.

**Envie de l'accueillir dans votre commune?**

**Réservez-la par e-mail à : [expositions@amnesty.be](mailto:expositions@amnesty.be)**

Voir l'agenda des expositions en page 6.

**Signez notre pétition pour engager la Belgique à faire davantage le choix d'une gestion plus humaine de la migration : [amnesty.be/StopWastingLife](https://amnesty.be/StopWastingLife)**

JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

# ENFERMER UN ENFANT INNOCENT : NON, PARTOUT ET TOUT LE TEMPS

© Amnesty International/Johanne de Tessières



700 panneaux de localités pour refuser l'enfermement d'enfants innocents ont été déposées devant le Parlement fédéral, à Bruxelles

Depuis que la Belgique a renoué, en août 2018, avec cette pratique cruelle qui consiste à enfermer des enfants pour des raisons migratoires, les militant.e.s d'Amnesty se sont mobilisés pour la dénoncer.

Ce fut encore le cas quinze jours avant les élections. Avec force et visibilité.

C'est prouvé : la détention d'un enfant, même pour une courte période et même s'il est accompagné de ses parents, peut engendrer chez lui des dommages physiques et psychiques irréparables. Certains enfants en viennent même à mettre fin à leur vie. C'est clair, indéniable et nous n'avons cessé de le marteler.

Aussi, lorsqu'en avril dernier, le Conseil d'État a décidé de suspendre la possibilité de détenir des enfants pour raisons migratoires, nous avons été à la fois satisfait.e.s et déçu.e.s. En effet, principalement motivé par l'inadaptation des conditions de détention — notamment les nuisances sonores dues à la proximité de l'aéroport de Bruxelles-National, cette décision ne consacre aucunement une interdiction de principe. Pourtant, nous le répétons : un centre fermé adapté aux besoins des enfants n'existe pas et ne peut exister.

## 700 PANNEAUX, UNE CAGE ET 50 000 SIGNATURES

Parce qu'il s'agit d'une pratique à laquelle la Belgique doit définitivement mettre fin, nous avons continué de sensibiliser et de mobiliser le public, et, quinze jours avant les élections, nous avons préparé une petite surprise au gouvernement afin qu'il se rende compte de l'ampleur de l'indignation.

Le 10 mai, à 6 h du matin, nous avons disposé dans le Parc royal de Bruxelles, face au Parlement fédéral, des photographies de 700 panneaux de localités accompagnés d'une plaque précisant qu'« Ici, comme ailleurs, on refuse l'enfermement d'enfants innocents ». Particularité de ces clichés : ils ont tous été réalisés par des militant.e.s d'Amnesty! Parallèlement, une cage contenant des objets liés à l'enfance a également été installée dans le parc pour symboliser la cruauté de cette pratique.

Cette action « guérilla » achevée, nous nous sommes préparé.e.s à la deuxième partie de l'opération, à savoir la rencontre avec le cabinet du Premier ministre. Forts des quelque 50 000 signatures récoltées dans le cadre de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. », nous avons pu ainsi mettre en avant la nécessité impérieuse

d'inscrire dans la loi l'interdiction inconditionnelle de la détention des enfants pour des raisons migratoires. L'importance de mettre en place des mesures alternatives plus respectueuses des droits de l'enfant — qui sont aussi moins coûteuses et plus efficaces — a également été au centre des discussions.

## UNE INTENSE MOBILISATION

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les élections approchent à très grands pas, et bien inspiré qui pourrait en deviner l'issue... En ce qui nous concerne, nous avons pris les devants et des représentant.e.s de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. » ont rencontré différents partis francophones et néerlandophones afin de leur remettre les signatures de la pétition et obtenir des engagements de leur part pour que l'enfermement d'enfants innocents en Belgique soit définitivement relégué dans les livres d'histoire.

Ce 10 mai, notre campagne a atteint son climax. Ce jour a été l'aboutissement d'un travail énorme, d'un investissement intense. Au cours des derniers mois, ce sont plus de 65 000 affiches informatives et 46 000 autocollants qui ont été distribués, 50 000 signatures qui ont été récoltées, 700 localités dans lesquelles des militant.e.s ont affiché leur opposition à l'enfermement des enfants. Tout cela n'aurait pas été possible sans les militant.e.s d'Amnesty. Cela montre une fois de plus que, ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix et faire bouger les choses.



## DES PERLES DE SOLIDARITÉ

Constitué essentiellement de témoignages d'hébergeurs et de bénévoles de la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés, Perles d'accueil est un livre touchant, drôle et sincère. Un cadeau à se faire à soi-même ou à qui l'on souhaite pour retrouver ce qui devrait tous nous animer : l'humanité.

LGBTI

# PROTEST AND PARADE WITH PRIDE!

Cette année encore, des militant-e-s d'Amnesty ont défilé dans les rues de Bruxelles pour une après-midi de parade... mais aussi pour rappeler que les personnes LGBTI sont la cible de répression dans des dizaines de pays du monde.

Occasion unique de célébrer et de rendre visible la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre, la Pride est devenue un rendez-vous incontournable de l'agenda festif bruxellois. C'est également une occasion unique de rappeler que, dans beaucoup de pays, les personnes lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres et intersexes (LGBTI) sont victimes de répression et de violence, pouvant aller jusqu'à la peine de mort.

Marcher lors de la Pride, c'est à la fois être fier-e-s, mais aussi porter haut notre voix contre les discriminations. Un côté « coloré » et un « côté sombre », deux faces inséparables que nous avons résumées en un leitmotiv qui a guidé notre action : « Protest and Parade with Pride ». Et nous l'avons visuellement adapté à notre cortège...

Les rapports sexuels entre personnes du même sexe constituent un **crime** dans 70 pays. La **peine de mort** est même appliquée dans neuf d'entre eux, dont l'Iran, l'Arabie saoudite, le Soudan et le Yémen. Des événements similaires à la Belgian Pride sont par ailleurs interdits dans plusieurs États comme la Russie ou l'Ouganda.

Les personnes LGBTI doivent en outre faire face aux **préjugés**, à la **discrimination**, à l'**intimidation** et à la **violence**. Ainsi, entre octobre 2017 et septembre 2018, la violence à l'encontre des personnes transgenres a fait au moins 369 morts.

Des progrès ont cependant été réalisés, notamment grâce à des années d'engagement en faveur des droits des personnes LGBTI. Les crimes homophobes sont ainsi aujourd'hui reconnus comme crimes de haine dans au moins 43 pays, et les mariages entre personnes du même sexe font maintenant l'objet d'une reconnaissance légale dans 27 pays. Dernier exemple en date : Taïwan, qui est devenu le premier pays d'Asie à légaliser le mariage homosexuel.



## JOIE ET COLÈRE

Le jour « J », tout de noir vêtu-e-s, les mines renfrognées, nous sommes une centaine de militant-e-s disposé-e-s derrière la remorque qui porte nos bannières et notre sono. Les haut-parleurs diffusent une musique énergique et combative. Sur nos T-shirts sont affichés les noms des 70 pays dans lesquels l'homosexualité est encore illégale. La colère domine. Colère contre les discriminations insupportables et la violence quotidienne subies par les personnes LGBTI en Turquie (voir pp. 16-17), en Grèce, en Tchétchénie, en Ukraine ou encore en Malaisie.

**VOUS N'AVEZ PU NOUS REJOINDRE À LA BELGIAN PRIDE ET SOUHAITEZ AGIR ?  
SIGNEZ NOTRE PÉTITION POUR MALAK AL KASHEF, TRANSGENRE ÉGYPTIENNE DE 19 ANS  
ACTUELLEMENT DÉTENUE DANS UNE PRISON POUR HOMMES POUR LA PUNIR DE SES ACTIVITÉS :  
[www.amnesty.be/freemalak](http://www.amnesty.be/freemalak)**



Soudain, changement de ton : les couleurs explosent, les drapeaux arc-en-ciel fleurissent, la musique devient festive et nous nous lançons dans des chorégraphies échevelées. C'est le côté joyeux, avec la volonté de soutenir les personnes qui ne peuvent marcher, contraintes d'enfouir leur fierté au plus profond d'elles-mêmes. Tout le temps que dure la parade, nous donnons plusieurs fois à voir au public ces deux mises en scène, expression de deux aspects de la réalité que nous jugeons inséparables.

Ce ballet s'achève avec la marche, que nous concluons pour notre part avec un spectaculaire lancer de poudre colorée, assénant symboliquement ce message universel : malgré la répression et la violence, malgré les interdictions, ce sont le respect mutuel, l'amour et la joie qui finiront toujours par triompher.



*Pour cette édition 2019 de la Belgian Pride, nous avons voulu à la fois célébrer la diversité, et dénoncer les discriminations et les persécutions subies par les personnes LGBTI.*



LGBTI

# « LA SITUATION S'EST CONSIDÉRABLEMENT DÉGRADÉE DEPUIS 2015 »

Par **Jenny Vanderlinden**, coordinatrice Turquie pour Amnesty International Belgique francophone



Défiler comme nous l'avons fait à la Belgian Pride est encore très risqué en **Turquie**, malgré la récente décision de la cour d'appel administrative d'Ankara, qui a levé l'interdiction totale de tous les événements organisés par des personnes LGBTI.

En témoigne **Sami Kılınc**, défenseur des droits humains et membre de la section turque d'Amnesty International, pour qui, depuis la tentative de coup d'État en 2016, la situation des droits humains s'est considérablement détériorée dans le pays.



© BULENT KILIC / AFP

En un peu plus de 2 ans, le gouvernement turc a arrêté plus de 70 000 personnes, fermé plus de 170 organes de presse, a arrêté plus de 150 journalistes et limogé plus de 130 000 fonctionnaires.

La levée de l'État d'urgence en juillet 2018 a laissé espérer un retour à la normale, mais une nouvelle loi antiterroriste passée dans la foulée a permis à la répression de continuer.

### Quelle est la situation des personnes LGBTI en Turquie ?

*La situation des personnes LGBTI a toujours été précaire, la discrimination est forte et la loi ne les protège pas. En 2014, une proposition d'amendement de la loi sur les crimes haineux a vu le jour afin d'y inclure l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Le ministre de la Justice s'y est opposé sous prétexte que c'était incompatible avec l'idéal politique du gouvernement.*

*En fait, la situation s'est considérablement dégradée depuis 2015. En juin de cette année-là, la marche des fiertés coïncidait avec le mois du ramadan et elle a été interdite par les autorités sous prétexte de moralité. Les personnes LGBTI ont tout de même marché pacifiquement dans quelques rues. La police a alors réprimé sévèrement les manifestants au moyen de canons à eau et de gaz irritants. La même violence policière a été utilisée les années suivantes.*

*L'impact des campagnes de dénigrement sur les réseaux sociaux est également important. Les personnes LGBTI sont présentées comme étant immorales.*

### Que fait Amnesty Turquie pour aider ces personnes ?

*Amnesty a recours aux actions urgentes et met également en place des campagnes sur les réseaux sociaux qui permettent de faire pression et d'informer le public. Elle fait aussi appel à la solidarité d'organisations LGBTI et travaille au niveau des universités afin de convaincre les recteurs d'autoriser les marches de fierté sur les campus.*



*En juin 2017, suite à une interdiction décidée par les autorités locales, la police a empêché des manifestant-e-s de tenir la parade de la Pride, à Istanbul.*

### Quelles sont les principales difficultés rencontrées par défenseur-e-s de droits humains en Turquie ?

*Le manque de liberté d'expression est de loin le problème majeur. De nombreux avocats ont été arrêtés pour liens présumés avec une organisation terroriste uniquement parce que leurs clients sont accusés d'en être membres également.*

*Aujourd'hui, 40 000 personnes sont en prison en Turquie pour des liens présumés avec des organisations terroristes sans aucune preuve crédible. Les défenseur-e-s de droits humains sont particulièrement visés par la répression. C'est le cas de Taner Kılıç, président honoraire d'Amnesty Turquie, et des 10 d'Istanbul dont la directrice d'Amnesty Turquie Idil Eser. Après avoir passé plusieurs mois en prison, ils-elles sont libéré-e-s sous caution, mais ne sont toujours pas acquitté-e-s.*

### Que peut-on faire au niveau international ?

*Tout d'abord être solidaire, faire entendre sa voix, participer aux actions urgentes et aux campagnes sur les réseaux sociaux. Vous pouvez également écrire au gouverneur d'Ankara et aux recteurs d'université via le « Marathon des lettres ». Enfin, le plaidoyer auprès de l'UE et du Conseil de l'Europe peut être un moyen de pression efficace.*

**Retrouvez l'intégralité  
de l'interview sur :  
[amnesty.be/SamiKilinc](https://amnesty.be/SamiKilinc)**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

# QUEL AVENIR POUR LES DROITS HUMAINS ?

Par **Boniface Munyaneza**, coordinateur Grands Lacs  
pour Amnesty International Belgique francophone

Pour la première fois depuis l'indépendance du pays, une transition pacifique a eu lieu au sommet de l'État en République démocratique du Congo. Un événement historique précédé de graves épisodes de violations des droits humains, mais aussi porteur d'espoir.



*Malgré les mesures de décrispation adoptées, le combat pour plus de respect des droits humains en RDC est loin d'être achevé*

24 janvier 2019, Kinshasa. Lors d'une cérémonie solennelle, le président Joseph Kabila — aux commandes du pays depuis le décès de son père en 2001 — cède le pouvoir à Félix Tshisekedi — fils d'Étienne Tshisekedi, opposant historique et personnage emblématique de la vie politique congolaise.

Malgré les nombreuses voix criant à la fraude électorale aux dépens du candidat Martin Fayulu, le processus suit son cours et Félix Tshisekedi est conforté dans sa nouvelle fonction. Une nouvelle page de l'histoire congolaise commence à s'écrire, mais elle n'efface pas l'effroyable répression qui a précédé les élections, notamment celle qui s'est abattue sur les mouvements prodémocratie LUCHA (Lutte pour le changement) et Filimbi (voir entretien p. 20).

## UNE CONTESTATION VIOLEMMENT RÉPRIMÉE

Selon la constitution congolaise, le second et dernier mandat du président Joseph Kabila devait prendre fin en décembre 2016. Pourtant, dès 2015, des manœuvres visant à faire sauter le verrou constitutionnel et ainsi lui permettre de briguer un nouveau mandat ont été dénoncées. Face à l'opposition de la population congolaise, ce projet avortera, mais la tenue des élections sera repoussée durant plusieurs années. Ces reports seront perçus comme un subterfuge du président Kabila lui permettant d'exercer de facto un troisième mandat.

Des manifestations réclamant une alternance démocratique et pacifique prendront alors place à travers le pays et seront violemment réprimées, avec des manifestant-e-s arrêté-e-s, battu-e-s et emprisonné-e-s. Au moins 17 personnes seront tuées et plusieurs dizaines d'autres blessées.

Cette contestation sera menée par des acteurs aussi divers que variés, allant de partis politiques, de membres de la société civile, du clergé — à travers un collectif catholique appelé Comité Laïc de Coordination (CLC), à des mouvements citoyens. Parmi ces derniers, évoquons notamment la LUCHA (Lutte pour le Changement) et Filimbi, dont des membres passeront plusieurs mois en prison du fait de leurs opinions.

## DES GESTES D'APAISEMENT

Un mois après l'entrée en fonction de Félix Tshisekedi, Amnesty International — par la voix de son Secrétaire général, Kumi Naidoo — l'a appelé à prendre rapidement les mesures nécessaires pour remédier au bilan catastrophique du pays en matière de droits humains.

Dans une proposition en 10 points, il lui a été demandé notamment de défendre les droits des femmes, de lever l'interdiction des manifestations pacifiques, de supprimer les restrictions visant l'Internet et les médias, ainsi que d'éradiquer le travail des enfants.

Début mars 2019, le président Tshisekedi fera connaître un programme d'urgence pour ses 100 premiers jours dans lequel se trouvent des mesures visant à apaiser le climat politique en RDC. Il était ainsi question d'une grâce présidentielle aux prisonnier-e-s politiques et d'opinion et de l'autorisation de retour des exilé-e-s politiques et d'opinion. Ce même mois, une ordonnance présidentielle annonça la libération par étapes de plus de 700 détenus. À présent libres, les prisonniers politiques Franck Diongo, Diomi Dongala et Firmin Yangambi ont été parmi les premiers bénéficiaires de cette grâce.

## UN ESPOIR POUR L'AVENIR, MAIS LE COMBAT CONTINUE

Après une longue période d'instabilité qui a suivi l'expiration du second mandat du président Joseph Kabila, l'alternance tant souhaitée en République démocratique du Congo a vu Félix Tshisekedi intronisé président de la République. Cet événement inédit et les mesures de décrispation annoncées ne doivent pas nous faire perdre conscience du combat mené depuis plusieurs années par la population congolaise, et qui est loin d'être achevé.

En effet, que ce soit l'accès à la justice, la lutte contre l'impunité, la situation d'insécurité sévissant à plusieurs endroits dans le pays, les prisonniers politiques et d'opinion qui surpeuplent les prisons, ce sont autant de priorités qu'il faudra rappeler au nouveau leader du pays.

## INTERVIEW

# « EN RDC, UN·E DÉFENSEUR·E DES DROITS HUMAINS EST UNE BÊTE NOIRE À ABATTRE »

Être un·e militant·e prodémocratie en République démocratique du Congo (RDC) n'est pas de tout repos. **Judith Maroyi** et **Carbone Beni**, respectivement membres de « Lutte pour le changement » (LUCHA) et « Filimbi », deux organisations qui ont subi de plein fouet la répression du gouvernement, nous en ont fait le témoignage. Entretien.



Carbone Beni



Judith Maroyi

### Quelle est la situation des droits humains en RDC ?

J.M. : *La situation est alarmante. Pendant longtemps, il y a eu une absence d'un État de droit. Et pour les femmes, au-delà de la discrimination liée au simple fait d'être femme, leurs droits demeurent une utopie.*  
C.B. : *Néanmoins, depuis que le pouvoir a changé au sommet de l'état, on peut dire qu'il y a de bons signaux en termes de décrispation de l'environnement politique.*

### Quelles sont les difficultés rencontrées par les défenseurs des droits humains en RDC ?

J.M. : *Premièrement, un défenseur des droits humains est une bête noire à abattre. Puis, les défis sont énormes, mais le défenseur est limité par le manque de moyens. Enfin, il y a le problème de l'accès à l'information ; certains lieux sont inaccessibles ou insécures.*  
C.B. : *Nous avons également une police qui n'est pas formée dans le respect des droits humains. Au temps de Joseph Kabila, le service de renseignement travaillait pour réprimer tout activiste.*

### Quel est l'apport d'Amnesty dans leur mission ?

C.B. : *Amnesty a joué un rôle important. Quand nous étions en prison, Amnesty a mené des campagnes qui ont eu un réel impact.*  
J.M. : *Grâce à Amnesty nous pouvons aussi rencontrer des personnalités pour plaider en faveur des droits humains au Congo.*

### Comment peuvent agir nos sympathisant·e·s ?

C.B. : *Il faut continuer à sensibiliser, à mener des campagnes, à dénoncer et à faire des appels.*  
J.M. : *Un peuple traumatisé a besoin de voir que d'autres jeunes sont solidaires. Les membres d'Amnesty, par leurs moyens politiques et tout ce qu'il y a à leur disposition, peuvent aider le peuple congolais.*

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur notre site : [amnesty.be/CarboneJudith](https://amnesty.be/CarboneJudith)



# AMBASSADEUR·RICE D'AMNESTY: UN RÔLE HUMAIN

Psychologue de formation, Alix a toujours été intéressée par l'humain. Si elle a choisi de devenir ambassadrice d'Amnesty, c'est notamment pour aller à la rencontre de personnes très diverses et rester proche des enjeux contemporains.

© Amnesty International / Éric Rousseau



Dans une gare, dans une rue commerçante, sur une place fréquentée, etc., vous les avez sûrement déjà croisé-e-s. Ce sont nos ambassadeur-rices !

**Alix**, l'une d'entre eux-elles, nous a fait part de son témoignage, en droite ligne du terrain.

## **Pourquoi avoir choisi Amnesty ?**

*Amnesty est un mouvement citoyen, par les citoyens et pour les citoyens. Ce qui me séduit particulièrement est le travail réalisé pour et avec les femmes.*

## **Que signifie être ambassadrice pour toi ?**

*Pour moi, être ambassadrice, c'est d'abord créer du lien. Je suis toujours touchée par la confiance qui nous est accordée, ainsi que par l'intérêt des enfants pour les droits humains. Je vois aussi cette fonction comme une opportunité d'informer les citoyens sur ce qu'il est possible de faire pour soutenir les droits humains. Certaines personnes deviennent alors membres et elles nous offrent un double soutien : leur voix citoyenne et un soutien financier. Cela permet à Amnesty de faire pression plus efficacement et en toute indépendance.*

## **Qu'est-ce qui te plaît dans cette mission ?**

*Elle me permet de rencontrer beaucoup de belles personnes, qui nous soutiennent et nous encouragent. J'aime énormément apprendre et échanger avec les gens, c'est très enrichissant et souvent touchant. Et puis, il y a l'esprit d'équipe, tellement important lorsque l'on est tous les jours sur le terrain.*

## **Quelle(s) difficulté(s) rencontres-tu sur le terrain ?**

*C'est parfois difficile de faire face à l'indifférence ou à l'agressivité de certaines. C'est important de pouvoir prendre du recul.*

**Si, vous aussi, vous souhaitez devenir ambassadeur-rice d'Amnesty, rendez-vous sur : [amnesty.be/recruteurs](https://amnesty.be/recruteurs)**

#WALLONIEIMMORALE

# OUI, LES ARMES WALLONNES SONT BEL ET BIEN UTILISÉES AU YÉMEN

Suite à une succession de révélations à propos de la présence au Yémen d'armes wallonnes vendues à l'Arabie saoudite, la question de l'exportation de matériel militaire à ce pays responsable de crimes de guerre s'est faite plus aiguë que jamais, et de plus en plus de voix critiques s'ajoutent à la nôtre pour que cessent ces ventes immorales.





*Bien qu'elle soit responsable de crimes de guerre au Yémen, l'Arabie saoudite continue d'être alimentée en armes par la Région wallonne.*

Cela a commencé en France le 15 avril, quand le site d'investigation Disclose révélait la présence d'armes françaises au Yémen sur base d'une note du renseignement militaire français. Le même jour, la chaîne franco-allemande ARTE révélait dans le cadre d'un documentaire que la firme wallonne CMI avait créé un centre de formation pour militaires saoudiens basé en Lorraine avec une aide publique de 600000€. Une quinzaine de jours plus tard, nous apprenions qu'un bateau saoudien était sur le point d'arriver à Anvers afin d'y charger des armes wallonnes.

Le 8 mai, l'enquête #BelgianArms menée notamment par des journalistes du Soir, de Knack et de la VRT révélait que des fusils d'assaut de FN Herstal, des tours d'artillerie de CMI et des munitions de l'entreprise nivelloise Mecar étaient bien utilisés au Yémen, confirmant et amplifiant ainsi notre rapport de février 2019 sur la présence d'armes belges aux mains d'une milice au Yémen. En outre, il est maintenant démontré que les soldats de la Garde nationale saoudienne sont actifs au Yémen avec des armes wallonnes. Ces éléments nouveaux contredisent les affirmations répétées du ministre-président wallon Willy Borsus.

En réponse, Willy Borsus a demandé à son administration un « examen approfondi » des révélations de #BelgianArms, ajoutant : « [si] des éléments de non-respect des règles devaient être validés, je prendrais immédiatement toutes les dispositions que le décret wallon permet. »

L'enquête #BelgianArms révélait par ailleurs la présence au Yémen de l'Airbus A330 MRT, qui assure le ravitaillement en vol des jets saoudiens impliqués dans le conflit. Cette information est importante, car plusieurs entreprises belges équipent l'A330 MRT, dont la branche « matériel de défense » de l'entreprise flamande Barco. De même, l'Eurofighter Typhoon, qui prend part aux campagnes aériennes au-dessus du Yémen, bénéficie lui aussi de technologies développées en Flandre.

Le 8 mai toujours, la Ligue des droits humains et la Coordination nationale pour la paix et la démocratie (soutenus par Amnesty International) annonçaient avoir introduit une plainte pénale contre les entreprises qui ont illégalement exporté du matériel militaire à destination de l'Arabie saoudite. Parallèlement, une demande d'information auprès des douanes et du ministre fédéral sera introduite.

Tous ces développements ont pour effet de faire bouger — plus que jamais — les lignes, en Belgique comme dans d'autres pays d'Europe. Il est essentiel que nous restions mobilisés pour que cessent enfin les ventes d'armes à l'Arabie saoudite!

**Agissez avec nous pour que les pays impliqués dans le conflit au Yémen cessent d'être alimentés en armes, notamment par la Belgique : [amnesty.be/YemenWallonieImmorale](https://amnesty.be/YemenWallonieImmorale)**



© © ABDULLAH AL-QADRY/AFP/Getty Images

## DES JEUNES ACTIVISTES D'AMNESTY REÇUS À L'ÉLYSETTE

Le 25 mars dernier, à l'occasion du 4e anniversaire du début du conflit au Yémen, une quinzaine d'élèves du groupe-école Amnesty du Collège Notre-Dame de la Paix à Erpent se sont rendus à l'Élysette, à Namur, pour remettre à Willy Borsus, Ministre-Président de la Wallonie, près de

1000 messages et dessins d'élèves de différentes écoles primaires et secondaires de Wallonie et de Bruxelles. Leur but : appeler la Région wallonne à ne plus vendre d'armes à des États qui violent les droits humains, en particulier à l'Arabie saoudite. Deux élèves porte-paroles ont pu rencontrer

Willy Borsus, à qui elles ont fait valoir leurs arguments en rappelant notamment combien il était important que la Wallonie soit un modèle et montre l'exemple face à d'autres pays qui continuent de vendre des armes à l'Arabie saoudite.

En Pologne, les juges qui ont rendu des décisions en faveur des droits humains sont victimes d'une large campagne de dénigrement.  →



**POLOGNE**

# QUAND LES JUGES DEVIENNENT DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Par **Barbora Cernusakova**,  
chercheuse d'Amnesty International  
spécialiste de la Pologne

« Il existe un danger lorsque la politique entre dans la justice », a averti le juge Sławomir Jęksa pour résumer sa décision d'accepter le recours d'une femme poursuivie pour avoir employé un langage choquant lors d'un rassemblement. Selon lui, celle-ci avait parfaitement le droit de parler comme elle l'a fait, d'autant plus qu'elle exprimait des inquiétudes sincères quant au recul des droits humains en Pologne.

Quelques jours après qu'il ait rendu sa décision, le procureur disciplinaire a engagé des poursuites contre lui au motif que sa décision constituait une « expression d'opinions politiques » et une « insulte à la dignité des fonctions du juge ».

Plusieurs autres magistrats ont subi des pressions similaires. Plus d'une douzaine d'entre eux ont ainsi fait l'objet de procédures disciplinaires depuis l'automne dernier. Par ailleurs, certains juges qui ont proclamé publiquement leur opposition à l'ingérence du gouvernement dans la justice ont reçu des menaces de mort.

## « NOUS DEVONS TENIR BON »

Tout cela s'inscrit dans le contexte d'une campagne de dénigrement visant les juges qui ont rendu des décisions en faveur des droits humains. Ceux-ci sont constamment dépeints comme des « ennemis du peuple » qui « nuisent aux intérêts de la Pologne ».

Néanmoins, les juges de Pologne continuent de s'organiser et de résister collectivement aux pressions du gouvernement. « Pour la première fois de notre carrière, nous devons tenir bon et montrer que nous ne sommes pas seulement des fonctionnaires, mais



© Amnesty International/Grzegorz Żukowski

Elżbieta nous a accompagnés à l'ambassade de Pologne pour remettre une pétition demandant la fin des poursuites à l'encontre de 14 militantes polonaises... dont elle fait partie.



© Amnesty International

Début mai, Elżbieta Podlesna, une militante polonaise des droits humains, nous rendait visite à Bruxelles pour notamment donner une conférence sur la répression des libertés dans son pays. C'est avec stupéfaction que nous avons appris son arrestation quelques jours après la fin de sa tournée de sensibilisation, de retour en Pologne. Soupçonnée d'« offense à des croyances religieuses » et risquant deux ans d'emprisonnement, aucun élément ne prouve une quelconque infraction dans cette affaire. Il est clair qu'Elżbieta a été arrêtée en raison de ses activités militantes pacifiques.

*aussi l'autorité qui protège l'ordre juridique* », m'a dit la juge Dorota Zabłudowska. Ils ne sont toutefois pas les seuls concernés par le combat pour l'indépendance de la justice en Pologne.

## L'UNION EUROPÉENNE À LA RESCOURSE

La Commission européenne a récemment pris une mesure décisive en lançant une procédure d'infraction pour protéger les juges de Pologne du contrôle politique. Cette décision constitue un tournant important et laisse clairement entendre que l'ingérence dans l'indépendance de la justice ne peut pas être et ne sera pas

tolérée. Permettre à un État membre d'agir en dehors de l'état de droit risquerait de contaminer tout le système.

En mars dernier, à Poznań, le juge Jęksa m'a déclaré: « *Si je suis sanctionné pour avoir fait mon travail, aucun juge en Pologne ne pourra se sentir en sécurité.* » Quoiqu'il en soit, le principe selon lequel la justice doit être libre de toute ingérence politique ne sert pas qu'à aider les juges. Il existe pour tous nous protéger.

**Agissez pour Elżbieta: [amnesty.be/help-elzbieta](https://amnesty.be/help-elzbieta)**

# COMME UN AIR D'ABOLITION

Lentement mais sûrement, un consensus mondial se forme visant à la suppression du recours à la peine de mort. Le nombre d'exécutions recensées en 2018 confirme en effet une tendance à la baisse. Cependant, le combat est loin d'être terminé.

Selon le dernier rapport d'Amnesty sur la peine de mort, le nombre total d'exécutions recensées à travers le monde a connu une baisse notable : d'au moins 993 en 2017, il est passé à au moins 690 en 2018, soit le chiffre le plus faible enregistré depuis au moins 10 ans et une diminution de 31 %.

Globalement, la peine de mort est en recul et des mesures concrètes sont prises partout dans le monde pour mettre fin à ce châtiment cruel et inhumain.

## DES INITIATIVES ENCOURAGEANTES

En Iran, pays qui recourt largement à la peine de mort, le nombre d'exécutions recensées a chuté de 50 %. Même tendance en Irak, au Pakistan et en Somalie, où une baisse sensible du nombre d'exécutions a aussi été observée.

Le Burkina Faso a adopté un nouveau Code pénal excluant de fait la peine de mort, tandis que la Gambie et la Malaisie ont déclaré un moratoire officiel sur les exécutions. Aux États-Unis, la loi relative à la peine capitale dans l'État de Washington a été déclarée inconstitutionnelle.

L'autre fait notoire de l'année 2018 concerne le vote à l'Assemblée générale des Nations unies de la résolution appelant à un moratoire mondial sur la peine de mort. En effet, pas moins de 121 pays — chiffre sans précédent — ont voté pour.

## INQUIÉTUDES EN ASIE

Ces victoires ne doivent pas faire oublier que de nombreux pays sont à rebours de cette tendance, singulièrement en Asie. En 2018, le Japon et Singapour ont fait état d'un nombre d'exécutions supérieur aux chiffres





**Demandez l'annulation de la peine de mort de Hồ Duy Hải et la mise en place d'un moratoire sur ce châtimeut au Viêt Nam : [amnesty.be/pdmvietnam](https://amnesty.be/pdmvietnam)**

© Guillaume Binet / MYOP

enregistrés depuis plusieurs années, et la Thaïlande a repris les exécutions après un répit de plus de 10 ans. Mais c'est au Viêt Nam que la situation est la plus interpellante. Au moins 85 exécutions y ont eu lieu, ce qui place le pays à la 4e place des pays qui exécutent le plus au monde...

Il est par ailleurs à noter que, une fois encore, c'est en Chine qu'ont été exécutés le plus grand nombre de condamnés. Il est toutefois impossible d'obtenir des chiffres précis sur l'application de la peine capitale dans le pays.

## CONTINUONS À AGIR !

Noura Hussein, une jeune Soudanaise, a été condamnée à mort en 2018 pour avoir tué l'homme avec qui elle a été contrainte à se marier, quand il a essayé de la violer. À la suite d'une vague d'indignation mondiale, et notamment d'une importante campagne d'Amnesty, sa peine de mort a été annulée et remplacée par une peine de cinq ans d'emprisonnement.

L'histoire de Noura doit nous encourager à continuer le combat pour d'autres condamnés, comme Hồ Duy Hải, un Vietnamien déclaré coupable de vol et de meurtre en 2008 après, selon lui, avoir été torturé pour qu'il signe des «aveux».

## AHMADREZA DJALALI : 110 000 SIGNATURES CONTRE L'INJUSTICE

Le 26 avril, cela a fait trois ans qu'**Ahmadreza Djalali**, enseignant iranien invité de la VUB, a été arrêté dans son pays.

Suite à un procès inique et entaché de torture, il a été condamné en 2017 à la peine capitale en raison de prétendues activités d'espionnage. Jusqu'à présent, aucun élément de preuve n'a été présenté pour démontrer qu'il est autre chose qu'un universitaire exerçant pacifiquement son métier. Pourtant, Ahmadreza risque d'être exécuté à tout moment et son état de santé est extrêmement inquiétant.

Plus de 110 000 personnes en Belgique ont signé notre pétition pour sa libération. Avec vous, nous continuons de mettre la pression sur les autorités iraniennes : la place d'Ahadreza est dans son laboratoire et auprès de ses étudiants, pas dans le couloir de la mort!

**Il est encore temps d'agir : [amnesty.be/freedjalali](https://amnesty.be/freedjalali)**

# DES FEMMES QUI NOUS VEULENT DU BIEN... À QUI L'ON VEUT DU MAL

Quel est le point commun entre Iman en Arabie saoudite, Elżbieta en Pologne, Judith en République démocratique du Congo, Nasrin en Iran et Berta au Honduras ? Toutes ont un jour décidé de braver les menaces et les interdits pour faire entendre une voix souvent réprimée : celle des femmes dont la parole est confisquée. Au risque de voir leur vie basculer.

Iman al Nafjan, Elżbieta Podlena (voir p. 25), Judith Maroyi (voir p. 20), Nasrin Sotoudeh et Berta Cáceres sont ce qu'on appelle des femmes défenseures des droits humains. Chacune à leur manière, comme Iman avec son blog Saudiwomen, Nasrin au travers de son travail d'avocate, Elżbieta par l'organisation de marches et de manifestations et Judith et Berta au sein d'associations, elles essaient de faire avancer les droits de leurs concitoyen-ne-s. Les droits des femmes, bien sûr, mais pas seulement. Ainsi, Judith s'est battue pour des élections libres et transparentes en République démocratique du Congo, et Berta a dédié sa vie à la défense de l'environnement et des droits des peuples autochtones honduriens.

## DEUX FOIS PLUS DE RISQUES

Comme leurs homologues masculins, les femmes défenseures risquent harcèlement, poursuites judiciaires, arrestations et violences, pour les dissuader ou les punir de leur travail en faveur des droits humains. Mais pour elles, les risques sont doubles : elles sont également ciblées simplement parce qu'elles sont des femmes et qu'elles se battent contre des systèmes de domination masculine, qui entraînent discriminations et violences à l'égard des filles et des femmes. Les combats qu'elles mènent, dans des sociétés à dominante patriarcale, les exposent à encore plus de violence, et notamment à la violence sexuelle.

Les exemples d'Iman et Nasrin sont à ce titre parlants. Libérée provisoirement depuis mars, Iman et 10 autres activistes saoudiennes ont passé 10 mois en prison et sont toujours sous le coup d'une accusation pour avoir pris contact avec des organisations internationales, des médias étrangers et d'autres militants, ainsi que pour avoir promu les droits des femmes et réclamé la fin du système de tutelle masculine. Certaines des détenues ont témoigné d'abus sexuels et d'actes de torture en détention. En mars 2019, Nasrin a été condamnée à 33 ans de prison et 148 coups de fouet en Iran, pour avoir défendu les droits des femmes et protesté contre la législation qui impose le port du hijab.



*Berta Cáceres a été brutalement assassinée en 2016, à son domicile, en raison de son combat contre la construction d'un barrage hydroélectrique au Honduras.*

© Amnesty International/Sergio Ortiz



© Amnesty International

## LES DÉFENSEURES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES

La plupart des femmes défenseures ont un parcours semé d'embûches, et pour certaines, la mort guette au tournant. Berta Cáceres a ainsi été brutalement assassinée en 2016, à son domicile. Elle n'avait fait l'objet d'aucune mesure de protection efficace, malgré les menaces qu'elle et les membres de son organisation recevaient constamment, en raison de leur combat contre la construction d'un barrage hydroélectrique sur les terres ancestrales de communautés indigènes au Honduras.

Amnesty International se bat sans relâche pour que les défenseures des droits humains fassent l'objet d'une reconnaissance et d'une protection particulière, prenant en compte les spécificités liées au fait qu'elles sont des femmes. Et ce, afin qu'elles puissent mener leur travail crucial sans crainte des représailles.

## AGISSEZ À NOS CÔTÉS ET SIGNEZ NOS PÉTITIONS

**SIGNEZ LA PÉTITION POUR NASRIN SOTOUDEH :**

[amnesty.be/freenasrin](https://amnesty.be/freenasrin)

**SIGNEZ LA PÉTITION POUR DÉFENSEURES SAUDIENNES :**

[amnesty.be/FreeSaudiActivists](https://amnesty.be/FreeSaudiActivists)

**POUR LES 14 FEMMES POLONAISES S'OPPOSANT AU FASCISME :**

[amnesty.be/pologneantifascisme](https://amnesty.be/pologneantifascisme)



*En mars 2019, Nasrin a été condamnée à 33 ans de prison et 148 coups de fouet en Iran pour notamment avoir protesté contre la législation qui impose le port du hijab.*

# « 10 DESSINS POUR LES DROITS HUMAINS »

Au lendemain du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Amnesty International et Cartooning for Peace se sont associés pour créer l'exposition « 10 dessins pour les droits humains ».



Composée de dessins de presse signés de Xia (Chine), Chappatte (Suisse), Côté (Canada), Shahrokh Heidari (Iran), Boligán (Mexique), Vladimir Kazanevsky (Ukraine), Willis from Tunis (Tunisie), Cargalo (Portugal), Gatto (Italie) et Vadot (Belgique), cette exposition aborde différentes thématiques, de la liberté d'expression aux droits des enfants en passant par la peine de mort, la migration, les droits des personnes LGBTI ou les droits des femmes.

Inaugurée à la Foire du livre de Bruxelles en février 2019, elle est à présent mise à disposition des écoles primaires et secondaires de Wallonie et de Bruxelles, gratuitement, sous forme de prêt, et est accompagnée d'un dossier pédagogique contenant plusieurs propositions d'activités à réaliser avec des classes.

**POUR EN SAVOIR PLUS  
ET LA RÉSERVER :**

[amnesty.be/expocartooning](http://amnesty.be/expocartooning)



*L'exposition « 10 dessins pour les droits humains » a été présentée à la dernière Foire du livre de Bruxelles*

**JEUNESSE**

# CAP SUR LES DROITS DE L'ENFANT!



La Convention internationale relative aux droits de l'enfant, signée et ratifiée par 196 pays, a été adoptée le 20 novembre 1989.

Le 20 novembre 2019, le traité international des droits humains le plus largement ratifié au monde aura 30 ans! En effet, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant a été adoptée le 20 novembre 1989 et est aujourd'hui signée et ratifiée par 196 pays.

Pourtant malgré l'important consensus suscité par ce texte et son caractère juridiquement contraignant, la situation des droits de l'enfant dans le monde est loin d'être au beau fixe.

À la rentrée scolaire, les droits de l'enfant seront donc au centre des outils pédagogiques et des actions proposées aux écoles par Amnesty International. Des nouvelles fiches pédagogiques pour

tout savoir sur les droits de l'enfant et se les approprier, des affiches pour les promouvoir, 30 jours d'actions hauts en couleur... Tout un programme à découvrir dès septembre : tenez-vous prêts!

**PLUS D'INFORMATIONS DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE : [amnesty-jeunes.be](http://amnesty-jeunes.be)**

## AMNESTY RECRUTE DES ANIMATEUR·RICE·S BÉNÉVOLES



© Sébastien Whemham

Vous êtes disponible en journée pendant les heures scolaires, vous partagez les valeurs d'Amnesty International et vous souhaitez contribuer à nos activités d'éducation aux droits humains? Rejoignez notre équipe de plus de 60 animateur·rice·s bénévoles qui interviennent dans les écoles primaires et secondaires en assurant des animations d'introduction aux droits humains ou sur la migration! Si votre candidature est retenue, une formation vous sera proposée à la rentrée scolaire.

**POUR EN SAVOIR PLUS ET CANDIDATER : [amnesty.be/deveniranimateur](http://amnesty.be/deveniranimateur)**

# « LA PIERRE ANGULAIRE DE LA DÉMOCRATIE EST LA LIBERTÉ DE LA PRESSE »

MILOS FORMAN, CINÉASTE AMÉRICAIN

## **LES JOURNALISTES RESTENT MENACÉ·E·S PARTOUT DANS LE MONDE.**

Le 3 mai dernier, nous célébrions les principes fondamentaux de la liberté de la presse, défendons l'indépendance des médias, et militons pour permettre aux journalistes d'exercer librement leur profession.